

Cotisations statutaires

Rapport n° CP/2013/784

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le versement des cotisations statutaires à diverses associations à vocation touristique auxquelles adhère le Département du Bas-Rhin.

Dans le cadre de son soutien au développement touristique, le Département du Bas-Rhin a adhéré à différentes associations à vocation touristique. Les cotisations dues à ce titre seraient les suivantes :

- une cotisation pour 2013 d'un montant de 75 € au PEFC Alsace (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières);
- les cotisations d'un montant de 3.360 € pour la période 2012 – 2013 au CRT (Comité Régional du Tourisme Alsace) ;
- une cotisation pour 2013 d'un montant de 770 € à Station Verte (Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige).

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur les enveloppes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15059	65-6574-90	100,00 €	100,00 €	75,00 €
35814	65-6574-94	3 540,00 €	3 540,00 €	3 360,00 €
15095	65-6574-94	770,00 €	770,00 €	770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, autorise le versement des cotisations statutaires aux associations à vocation touristique suivantes auxquelles adhère le Département :

- *une cotisation pour 2013 d'un montant 75 € au PEFC Alsace (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières);*
- *les cotisations pour 2012 et 2013 d'un montant de 3.360 € au C.R.T. (Comité Régional du Tourisme Alsace);*
- *une cotisation pour 2013 d'un montant de 770 € à Station Verte (Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige).*

Ces montants seront versés sur présentation des appels à cotisations correspondants.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL